

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 29 avril 2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Christophe VIDAL

Présents : Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELINE, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

Absents :

Date de convocation : 20 avril 2026

Date d'affichage de la convocation: 20 avril 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Marion VERGNOL

DE 2026 051

OBJET DE LA DELIBERATION Sécurisation routière - Amendes de police 2026

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'importance de continuer les travaux de sécurisation routière dans le bourg de Valuéjols et dans ses villages.

Il propose d'inscrire au titre des amendes de police 2026 auprès du Conseil Départemental, l'aménagement et la sécurisation de la rue des Estives (RD134).

Aujourd'hui cette rue d'une largeur moyenne qui dessert de nombreuses habitations et deux exploitations agricoles n'est pas aménagée ni sécurisée.

Il souhaite ainsi valoriser la place du piéton et faire ralentir les voitures, les engins agricoles en créant un cheminement piéton continu en accotement et réduisant la largeur de la chaussée. Des espaces de vie seront prévus avec l'aménagement d'une placette et la mise en place des espaces verts.

Une estimation du CIT a été demandée et le montant des travaux s'élèvent à 64 095, 00€ HT soit 76 914, 00€ TTC.

Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de reception de l'AR: 28/05/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de M. le Maire concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue des Estives (RD134) pour un montant de 64 095, 00€HT et autorise M. le Maire à faire la demande des Amendes de Police 2026 auprès du Conseil Départemental et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 29 avril 2026